

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 FEVRIER 2001

Etaient présents : Mrs et Mmes VAUCLIN – DURAND – GRANDJEAN – FORIN – ROBERT – AUBIN – MENTRE – BADOLLE – MEGIE – GUILLIE – DAVID – PAQUET

Absente : Mme PLACAUD

Monsieur VAUCLIN ouvre la séance en présentant les procurations :

Mr CHAIGNON pouvoir à Mr GRANDJEAN

Mme VINCENT pouvoir à Mr VAUCLIN

Mr de ROUVRAY pouvoir à Mr BADOLLE

Mme BECEL pouvoir à Mme FORIN

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité

N°368 - MODIFICATION DES STATUTS DISTRICTAUX DANS LE CADRE DE L'URBANISME : Rapporteur Mr VAUCLIN

Le District est appelé à étendre sa compétence en matière d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation des sols.

Pour ce faire, il faut procéder à une modification de l'article 4 – alinéa 4 – de ses statuts, rédigé initialement comme suit :

(en outre, le District) :

« est consulté sur toutes les demandes de certificat d'urbanisme, de permis de construire, de démolir, de lotir et, d'une façon générale, se prononce sur toutes les autorisations d'urbanisme ayant une incidence sur les équipements publics qui sont de sa compétence, à savoir : l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, le traitement des ordures ménagères ».

de la façon suivante :

(en outre, le District) :

« est compétent en matière d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation des sols. De plus, il se prononce sur toutes les autorisations d'urbanisme ayant une incidence sur les équipements publics qui sont de sa compétence, à savoir ; l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que le traitement des ordures ménagères ».

Le Conseil Districtal, lors de sa séance du 20 janvier 2001, a adopté, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés – soit 29 voix représentant 17 306 habitants (population cantonale totale de 19 862 habitants, selon les résultats publiés par l'INSEE lors du dernier recensement de la population effectué en 1999), cette modification de l'article 4 de ses statuts.

Chaque commune membre du District devant, conformément à l'article L 5213.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, être consultée, le Conseil Municipal est invité à autoriser le District à procéder à la modification exposée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte les conclusions du rapport, autorise le District de Trouville/Deauville et du Canton à procéder à la modification suivante de l'article 4 – alinéa 4 de ses statuts.

(En outre, le District) :

« est compétent en matière d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation des sols. De plus, il se prononce sur toutes les autorisations d'urbanisme ayant une incidence sur les équipements publics qui sont de sa compétence, à savoir : l'alimentation en eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que le traitement des ordures ménagères ».

et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°369 - CONTRAT D'ENLEVEMENT DES HUILES ALIMENTAIRES USAGEES :
Rapporteur Mme FORIN

Dans le cadre de la collecte et de l'enlèvement des huiles alimentaires usagées, la Commune se retrouve avec des stocks importants qu'elle se doit d'éliminer.

Dans cette optique, la Société ECOGRAS SA se propose de traiter et de recycler les huiles alimentaires.

Les modalités d'enlèvement sont fixées de la manière suivante :

- 83.61 Frs HT par fûts de 120 litres enlevés
- 167.22 Frs HT par fûts de 200 litres enlevés

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec ladite Société et ce pour éviter les problèmes de rejet et de stockage de ces huiles et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°370 - EFFACEMENT DE RESEAUX – PASSAGE ST MARTIN : Rapporteur : Mr GRANDJEAN

Dans le cadre de l'effacement des réseaux, passage St Martin, le Trésor Public nous demande de préciser le montant relatif aux travaux effectués uniquement par France Télécom.

Le montant s'élève à 40 706,55 Frs TTC et correspond à la réalisation des travaux matériel inclus.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater cette dépense et à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°371 - DECLASSEMENT DE VOIRIE, CESSION DE TERRAIN – HLM de la BERGERIE
(Résidence le Marais: Rapporteur Mr DURAND)

Dans le cadre de la réalisation des HLM du Marais, il est convenu avec l'OPAC :

- ces derniers demeurent propriétaires de l'emprise des terrains sur lesquels sont implantés les bâtiments et ce moyennant la somme de 200.000 Frs.

L'estimation des Domaines a été réalisée sur la base d'une valeur de 500 F/par m² : « le prix de cession – 200.000 Frs n'appelle aucune remarque » dicit le service des Domaines.

- il convient de procéder au déclassement d'une partie de voirie qui était incluse historiquement sur l'emprise du bâtiment. En effet, pour une raison inconnue, ces terrains sont traversés par une voirie s'achevant en voie sans issue et ne correspondant de ce fait à plus rien.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession des terrains moyennant la somme de 200.000 Frs et ce compte tenu de l'avis des Domaines (le prix de cession de 200.000 Frs n'appelle aucune remarque) et autorise Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique relative au déclassement de cette voirie et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

N°372 - RAVALEMENS DE FACADES : Rapporteur Mr ROBERT

Plusieurs demandes de ravalement de façade nous sont parvenues :

(1)

Propriétaire : Monsieur WHALE John Adresse de l'immeuble : 5 Impasse de l'Ancien Lavoir Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Nettoyage haute pression, rebouchage au murex, une couche de fixateur, deux couches de peinture d'étanchéité souple coloris blanc
Montant des Travaux : 22.809.10 F

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 2280 F à Monsieur WHALE John.

(2)

Propriétaire : Monsieur RAMBERT François Adresse de l'immeuble : 61 Avenue de la République Statut de l'Occupation : Résidence Secondaire
Descriptif des travaux : Mise en œuvre d'un enduit ciment coloris blanc ivoire sur les parties en pierre apparente très dégradées. Peinture des colombages.
Montant des Travaux : 231.100 Frs

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 4000 F à Monsieur RAMBERT

(3)

Propriétaire : COGETAT IMMOBILIER
Adresse de l'immeuble : 41 Rue du Général de Gaulle – VILLERS SUR MER
Statut de l'Occupation : Copropriété
Descriptif des travaux : Réfection du ravalement à l'identique, raccords de maçonnerie, peinture des murs, gardes corps, lucarne bois, descentes d'eaux pluviales.
Montant des Travaux : 88.858.55 Frs

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 4000 F à COGETAT IMMOBILIER

La séance est levée à 21 H 30